



Achat à un particulier colis jamais reçu

Par **ladoud4**, le **20/02/2011** à **19:18**

Bonjour,

J'ai acheté une poussette double d'occasion à un particulier dans une 1er temps sur le site de price minister.

le vendeur m'a contacté qques jours après avoir accepté mon offre pour me demander de faire une transaction hors site, price minister lui prenant une commission trop importante...

J'ai accepté, car pour moi ça ne changeait pas le prix...

La régulation entre le site qui m'avait déjà débité de la somme de 355 euros et mon remboursement a duré 2 semaines.

Une fois avoir été remboursée, j'ai envoyé un chèque à cette personne afin qu'elle procède à l'envoi de la poussette.

Aujourd'hui, je n'ai toujours rien reçu 2 semaines après l'envoi.

cette personne ne peut ou ne veut pas me donner de N° de colis, et repousse les contacts en prétextant que ses enfants sont malades ou que c'est pas elle qui s'est occupé de l'envoi mais son mari... et comme il est en déplacement, je n'arrive pas à avoir les renseignements sur le colis!

J'essaye de la contacter via son n° de port et de fixe, mais elle fait blocage et ne répond jamais à mes appels...

Deux questions se posent alors:

1. Si le colis a été envoyé, quel recours puis-je avoir si je ne l'ai pas reçu? Car mon argent a été encaissé mais je n'ai toujours rien...

2. S'il n'a pas été envoyé, quelles sont les procédures à suivre pour que je retrouve mon argent? Porter plainte?

Est-ce qu'il y a un article du code civil qui protège les achats entre particuliers?

Merci d'avance de bien vouloir accorder du temps à mon problème!

Dans l'attente

Par **Marion2**, le **20/02/2011** à **19:46**

Vous mettez cette personne en demeure en courrier recommandé AR (en indiquant bien et en grand MISE EN DEMEURE, soit de vous envoyer la poussette, soit de vous rembourser sous 15 jours.

Passé ce délai, vous l'assignerez en justice.

Si elle ne prend pas le recommandé, il vous sera renvoyé et vous le garderez sans l'ouvrir, pour présenter au Juge si besoin est.

Cette personne a encaissé le chèque, elle devra prouver qu'elle a bien envoyé le colis...

Par **ladoud4**, le **20/02/2011** à **19:49**

Merci beaucoup pour la rapidité de la réponse!
Je vous tiens au courant de la suite des événements!